

RECONDUCTION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE

Académie de Poitiers

Nom et adresse complète de l'école ou l'établissement Collège Léopold Dussaigne

BP 59 10 Avenue Winston Churchill

17502 JONZAC Cedex

ZEP : oui/non

Téléphone : 05.46.48.08.20

Fax : 05.46.48.15.38

Mél de l'école ou de l'établissement : <http://hebergement.ac-poitiers.fr/c-jonzac>

Coordonnées d'une personne contact : mme Guillot, principale

Classe(s) concernée(s) : toutes dans le projet d'établissement

Discipline(s) concernée(s) : idem

Date de l'écrit : juin 2006

Lien(s) web de l'écrit <http://www.ac-poitiers.fr/meip>

Axe académique : Le sens de l'école au travers des initiatives pédagogiques

L'idée de mettre en place un conseil pédagogique correspond à une demande des enseignants face à l'administration pour créer un climat de confiance, de transparence réciproques et une meilleure communication.

Améliorer la communication au sein de l'établissement est inscrit dans le projet d'établissement 2004-2008 et le conseil pédagogique constitue la courroie de transmission entre administration et corps enseignant : ce pilotage partagé évite les clivages habituels où chacun campe sur ses positions et débouche au contraire sur le dialogue raisonné et la concertation.

Cette structure s'inscrit dans l'esprit de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Mots-clés :

projet d'établissement, conseil pédagogique, pilotage, mutualisation, communication.

| Structures | Modalités - dispositifs | Thèmes | Champs disciplinaires |
|------------|-------------------------|--------|-----------------------|
| Collège | Indifférent | | Interdisciplinarité |

Reconduction du conseil pédagogique

I. Définition

- Une cellule de propositions, d'écoute face aux difficultés de chaque membre de la collectivité éducative
- un lieu de parole privilégié où l'on transmet les choix pédagogiques des collègues
- un outil de mutualisation et de diffusion des expériences
- un dispositif de concertation, relais enseignants/principal et principal adjoint de l'établissement
- un groupe de réflexion et de diffusion des innovations pédagogiques

II. Composition

- L'équipe de direction, la documentaliste, un professeur de lettres, de maths, de langues, d'enseignement artistique, d'E.P.S., de sciences ou technologie, d'histoire géographie.
- Des volontaires ou « désignés » approuvés par l'équipe éducative dans sa totalité.

III. Modalités de fonctionnement

- Cinq à six réunions par an en fonction des problèmes à résoudre.

IV. Bilan 2005.2006

- Programmation des activités culturelles, alignement de tous les voyages à l'étranger pour une meilleure organisation des cours (possibilité de proposer des réaménagements d'emploi du temps sur une même période).
- Problème des remplacements : protocole de remplacement établi après consultation de tous les collègues (sondage et propositions qui figureront au projet d'établissement). Cela met en évidence le rôle positif de la concertation avant application d'un protocole.
- Comité de pilotage informatique : un plus grand nombre participe aux décisions au sein du conseil pédagogique : achat et renouvellement du matériel informatique, usages et priorités.

B2i : information et répartition des tâches au niveau de tous les collègues.

- Problèmes disciplinaires « lourds » : un suivi est demandé pour certains élèves qui posent problème dans toutes les matières. Aspect positif puisque les professeurs sont entendus au sujet de leurs inquiétudes respectives. On

répond à leurs attentes, ils se sentent moins isolés. Cela débouche sur une recherche d'actions communes.

- Réflexion sur les modalités d'évaluation.
- Prise de connaissance des nouveaux outils pédagogiques, l'alternance en 4° (année 2005-2006), la DP3 , découverte professionnelle en 3° (réflexion des enseignants sur ce type d'enseignement).

V. Conclusion

Les effets positifs du conseil pédagogique s'expliquent par le fait qu'il correspondait à une attente.

- Il a bien fonctionné grâce à l'écoute et la prise en compte des demandes par l'équipe administrative. Le principal s'est toujours engagé à respecter les orientations choisies au conseil pédagogique.
- Les professeurs relais transmettent à l'ensemble des collègues les orientations choisies.
- Ceci a contribué à un meilleur échange à l'intérieur de l'équipe éducative. Le conseil pédagogique a permis de souder l'équipe et de rapprocher le personnel administratif du personnel enseignant. On cherche des solutions ensemble, on propose des idées puis on prend des décisions après discussion. Ainsi il devient possible d'anticiper les problèmes et de mieux agir car les enseignants sont associés aux prises de décision.